

## **ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 18 FÉVRIER 2013**

Une assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est tenue le 18 février 2013, au point de service de L'Île-Bizard, 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Sont présents à cette assemblée, monsieur François Robert, conseiller d'arrondissement et président du comité, messieurs Marcel Boileau, Philippe Bouchard, Guy Perron, Glenn Ikin, Eric Wessely et Jacques Legault, membres du comité.

Sont également présents, messieurs Stéphane Bernaquez, chef de division aménagement urbain et sécurité publique et Pierre Proulx, inspecteur en bâtiment et secrétaire du comité.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

### **1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marcel Boileau,  
appuyé par Glenn Ikin

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants au varia:  
-7.1 «3, place Monk – Projet de résidence – Discussion (secteur de L'Île-Bizard)»  
et que l'item « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 21 JANVIER 2013**

#### **Procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 janvier 2013**

Il est proposé par Jacques Legault,  
appuyé par Eric Wessely

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 21 janvier 2013 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **3) DÉROGATION MINEURE (secteur de L'Île-Bizard)**

#### **3.1 25, rue Paquin – Marge avant**

Monsieur Guy Perron mentionne qu'ayant un lien de parenté avec les demandeurs il préfère s'abstenir des délibérations du comité dans ce dossier.

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,  
appuyé par Marcel Boileau

**QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accorder la demande de dérogation mineure 151-2013 pour la résidence au 25, rue Paquin, permettant une marge avant de 3,28 mètres, plutôt que de 4,5 mètres, tel que montré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Éric Denicourt, portant le numéro de minute 23714.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **4) P.I.I.A. (secteur de L'Île-Bizard)**

#### **4.1 737, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée**

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,  
appuyé par Philippe Bouchard

**QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 737, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000676686 :

- Toiture : BP – Ardoise antique
- Brique : Arriscraft TVB – Mistral
- Aluminium : Gentek – Kaki
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Kaki
- Rampe : Blanc
- Persienne : Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 4.2 739, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,  
appuyé par Philippe Bouchard

**QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 739, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000676690 :

- Toiture : BP – Ardoise antique
- Brique : Arriscraft TVB – Mistral
- Aluminium : Gentek – Kaki
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Kaki
- Rampe : Blanc
- Persienne : Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 4.3 741, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,  
appuyé par Philippe Bouchard

**QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 741, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000676693 :

- Toiture : BP – Brun classique
- Brique : Arriscraft TVB – Brun châtaigne
- Aluminium : Gentek – Café
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Café
- Rampe : Blanc
- Persienne : Brun foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 4.4 743, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,  
appuyé par Philippe Bouchard

**QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 743, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000676694 :

- Toiture : BP – Brun classique
- Brique : Arriscraft TVB – Brun châtaigne
- Aluminium : Gentek – Café
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Café
- Rampe : Blanc

- Persienne : Brun foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 4.5 745, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,  
appuyé par Philippe Bouchard

**QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 745, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000676697 :

- Toiture : BP – Noir 2 tons
- Brique : Arriscraft TVB – Bruine argentée
- Aluminium : Gentek – Argile
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Argile
- Rampe : Blanc
- Persienne : Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 4.6 747, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,  
appuyé par Philippe Bouchard

**QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 747, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000676698 :

- Toiture : BP – Noir 2 tons
- Brique : Arriscraft TVB – Bruine argentée
- Aluminium : Gentek – Argile
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Argile
- Rampe : Blanc
- Persienne : Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 4.7 122, rue Joly – Maison

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Eric Wessely,  
appuyé par Guy Perron

**QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale au 122, rue Joly, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000676743 :

- Toiture : BP Dakota – Taupe
- Pierre : Pierre naturelle de L'Île-Bizard
- Maibec : Principal – Mocassin
- Accent – Beige grès
- Portes & fenêtres : Brun
- Porte de garage : Garaga Cambridge – Moka
- Soffites & fascias : Beige grès

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **4.8 10, rue Mercier – Modification parement extérieur**

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Marcel Boileau,  
appuyé par Glenn Ikin

**QUE** suite à sa recommandation du 20 août 2012, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter les modifications apportées au P.I.I.A. pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale au 10, rue Mercier, soit la couleur des éléments suivants, selon les documents présentés :

- Toiture : BP Mystique – Bleu mistral
- Pierre : Techo-Bloc – Gris sienna onyx
- Aluminium : Kaycan – Gris ardoise
- Fenêtres : PVC – Blanc
- Soffites & fascias : Kaycan – Blanc
- Persienne : Bleu
- Colonne : Blanc

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **4.9 3198, boul. Chevremont – Changement en façade**

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Philippe Bouchard,  
appuyé par Guy Perron

**QUE** suite à sa recommandation du 19 novembre 2012, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter les modifications apportées au P.I.I.A. plus précisément les modifications de la façade de la résidence unifamiliale au 3198, boul. Chevremont, selon les documents présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **4.10 11, rue Lachapelle, suite 201 – Enseigne**

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,  
appuyé par Guy Perron

**QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'installation d'une enseigne commune sur mur au 11, rue Lachapelle pour les commerces «Maison de beauté BioEsthétique Aqua et Centre dentaire Dr Charles Thibault», telle que présentée à la demande de permis 3000677390.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **5) P.I.I.A. (secteur de Sainte-Geneviève)**

#### **5.1 16 400, boul. Gouin O. – Enseigne**

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Guy Perron,  
appuyé par Jacques Legault

**QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'installation d'une enseigne sur mur et éclairante au 16 400, boul. Gouin O. pour le commerce «Salon | Coiffure Quality Cuts», telle que présentée à la demande de permis 3000677036.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **6) Discussion (secteur de Sainte-Geneviève)**

#### **6.1 16 167, boul. Gouin O. – Agrandissement**

Monsieur Bernaquez explique le projet d'agrandissement du bâtiment au 16 167, boul. Gouin O. et les membres du comité en discutent.

La garderie existante serait transformée en maison de la famille, ce qui nécessiterait une modification au zonage. Une vérification de l'usage projeté et de l'impact qu'un changement de zonage aurait sur le secteur sera faite et le dossier sera à nouveau présenté au comité consultatif d'urbanisme.

**7) VARIA**

**7.1 3, place Monk – Projet de résidence – Discussion (secteur de L'Île-Bizard)**

M. Maurice Poitras, propriétaire, est présent et explique, de façon préliminaire, son projet de construction d'une résidence unifamiliale au 3, place Monk aux membres du comité.

Les membres du comité soulignent l'importance de conserver le maximum d'arbres sur la propriété.

Suite aux modifications apportées au plan d'implantation, au rapport de l'ingénieur forestier et au rapport de l'installation septique, le projet sera présenté à une prochaine rencontre.

**8) PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée du comité consultatif d'urbanisme aura lieu le lundi, 18 mars 2013.

**9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Philippe Bouchard,  
appuyé par Guy Perron

**QUE** l'assemblée soit levée et l'assemblée est levée à 21h00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



François Robert  
Président



Pierre Proulx  
Secrétaire

